PAR ERNEST A. CARRÈRE — A L'ENCAN — PAR ERNEST A. CARRÈRE

ANNONCE JUDICIAIRE

OPPORTUNITÉ EXTRAORDINAIRE! SPÉCULATION DE TOUT REPOS!

POUR LE NÉGOCIANT, LE CAPITALISTE, LE SPÉCULATEUR, L'OPÉRATEUR, LES SYNDICATS.

1418 Rue Canal entre les rues Liberté et Marais

1416 Rue Canal entre les rues Liberté et Marais

1402-1404-1408 Rue Canal encoignure Liberté

117-121 Rue Sud Liberté entre les rues Canal et Gasquet

129 Sud Liberté entre les rues Canal et Gasquet

UNE OCCASION D'ACQUÉRIR UNE ENCOIGNURE DE 64' 7" DE FACE À LA RUE CANAL SUR 157' 7" DE PROFONDEUR

LE JEUDI 23 OCTOBRE 1913, À MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne

Succession de Mme. Nelville M. Chaurant---No. 103,261 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, Bureau 806 rue Perdido — Le JEUDI 23 octobre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre émis, daté et signé le 17 septembre 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé, je procéderai à la vente à l'encan public la propriété suivante décrite à savoir:

PREMIER — Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le numéro municipal No. 1418 rue Canal et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Marais et Liberté (autrefois Trème) et étant une partie du lot numéro cinq du carré numéro douze sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 1 février 1827, et déposé en l'office de Felix de Armas, alors notaire en cette ville. La dite parcelle de terrain a en mesure française, vingt pieds de face à la rue Canal (c'est-a-dire vingt deux pieds plus ou moins en mesure américaine) sur cent vingt sept pieds en profondeur en mesure américaine, étant borné sur le coté le plus proche de la rue Liberté par le lot numéro quatre et sur l'autre côté par le reste du lot numéro cinq.

Les améliorations consistent en une résidence à trois étages, contenant 14 chambres, 2 salles de bain, vestibules, galleries, gaz et électricité, alcoves à linge office, connexions d'eau et égouts — loyer $70.

DEUXIEME — Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 1416 rue Canal et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus premièrement décrite et mesurant trente et un pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Canal, sur une profondeur de cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à trois étages contenant 16 chambres, 4 salles de bain, vestibules, galleries, alcoves à linge, office, gaz et électricité dans toute la maison, connexions d'eau et d'égoûts, loué à bail jusqu'au 30 septembre 1914 à $83.33 par mois.

TROISIEME — Trois certains lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 1402, 1404 et 1408 rue Canal, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent situé dans le même district et ilet et que la propriété ci-dessus premièrement et secondement décrite désigné comme lots A, B et C, sur un certain croquis dressé par Edgar Pilié, architecte, le 19 mars 1877, et annexé et faisant partie d'un acte passé devant James Fahey, ancien notaire en cette ville, le 29 mars 1877, et mesurant en mesure américaine comme suit à savoir:

Lot A a vingt et un pieds, onze pouces de face à la rue Canal, sur quatre vingt pieds en profondeur et face à la rue Liberté, entre lignes égales et parallèles et formant le coin des rues Canal et Liberté. Lot B mesure vingt et un pieds, et huit pouces de face à la rue Canal quatre vingt quatre pieds en profondeur, sur la ligne le divisant, du lot C, sur le dit croquis, quatre vingt pieds en profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot A d'ou il s'étend de vingt et un pieds, onze pouces vers la rue Liberté où une façade de quatre pieds, et une largeur sur la ligne arrière de quarante trois pieds sept pouces et le lot C a vingt et un pieds de face à la rue Canal quatre vingt huit pieds de profondeur sur la ligne de côte la plus proche de la rue Marais, quatre vingt quatre pieds en profondeur sur l'autre ligne de côté, le divisant, du lot B, sur le dit croquis, d'ou il s'étend quarante trois pieds, sept pouces, vers la rue Liberté touchant cette rue sur une façade de quatre pieds et une largeur sur la ligne arrière de soixante quatre pieds et sept pouces.

Les améliorations consistent en trois magasins, et maisons d'habitations en briques, environ 30 chambres, alcoves vestibules, bains, galleries, connexions d'eau et d'égoûts, gaz et électricité. 1402 rue Canal se loue $125 par mois; 1404 rue Canal se loue $85 par mois et 1408 rue Canal se loue $85 par mois.

QUATRIEME — Deux certains lots de terrains ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 117 et 121 rue S. Liberté, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartienent de quelque façon situé dans le même district et ilet, comme, et adjoignant la propriété troisièmement décrite, désigné par les lettres D et E, sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 19 mars 1877, annexé à un acte passé devant James Fahey, ancien notaire en cette ville, le 29 mars 1877, les dits lots ou parcelles de terrain mesurent en mesure américaine, suivant croquis comme suit à savoir:

Lot D vingt pieds, un pouce et cinq lignes de face à la rue S. Liberté, sur soixante quatre pieds, sept pouces en profondeur entre lignes parallèles, et lot E dix neuf pieds neuf pouces de face à la rue S. Liberté, sur soixante quatre pieds, sept pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse double en briques couverte en ardoisse, contenant six chambres de chaque côté, galleries, eau et égoûts — se louant $48.

CINQUIEME — Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 129 S. Liberté, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartienent situé dans le même district et carré et adjoignant la propriété ici quatrièmement décrite, mesurant trente cinq pieds, cinq pouces et quatre lignes de face à la rue S. Liberté, cent vingt huit pieds de profondeur sur le la ligne de côté de la rue Canal, cent pieds neuf pouces sur l'autre ligne de côté le divisant du lot numéro un et de là sur une ligne parallèle à la rue S. Liberté, vingt huit pieds, six pouces et quatre lignes le long de la ligne arrière, le dit lot No. 1 courant vers la rue Marais, vingt-sept pieds, trois pouces faisant sur la ligne arrière, soixante-quatre pieds suivant un plan numéro vingt, en l'office de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, établi par C. A. Hedin, architecte, le 3 mai 1850, sur lequel dit plan, le dit lot est désigné par le numéro deux et se loue $48.

Les améliorations consistent en une bâtisse simple en briques couverte en ardoises, à deux étages contenant environ 12 chambres, vestibules passage de voitures, écurie à deux étages, connexions d'eau et d'égoûts.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et pour le solde du prix d'achat, s'il y en a, les acquéreurs devront fournir leurs billets en paiements égaux, en un et deux ans de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de sept pour cent par an depuis la dite date; les dits billets devant être garantis par hypothèque et privilège de lien du vendeur, sur la propriété vendue, et les actes de vente devant contenir la clause de la convention de non aliénando, et la stipulation du paiement de cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès, et toutes les autres clauses de sécurité usuelles. Les acquéreurs devant assumer, en plus les taxes d'état de cette année (1913). Les actes de vente devant être passés devant Bussière Rouen, notaire en cette ville, aux frais des acquéreurs; 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication en compte du prix d'achat.

ERNEST A. CARRERE.
Encanteur.

GUS A. LLAMBIAS, DELVAILLE H. THEARD, Avocats.
CHAS. J. THEARD,
Exécuteur Testamentaire.

sept—21,28oct—5,12,19,23

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIARE.

Résidence double à deux étages. Nos. 1218-1220 rue Ste Anne, entre les rues St. Claude et Trème.

Succession de Mme Madeleine Vallon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,996 — Division A — A l'encan, JEUDI, 23 octobre 1913, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement en congé, daté et signé du 15 septembre 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numerotée qui m'a été adressé, je procéderai à vendre à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, la propriété suivante décrite comme suit:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartienent de quelque façon, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet No. 136, borne par les rues Ste Anne, Orléans, St. Claude et Trème (actuellement N. Liberté) et mesurant trente trois pieds et quatre pouces de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de soixante huit pieds, dix pouces et huit lignes sur un côté et soixante huit pieds et neuf pouces sur l'autre côté, suivant un plan dressé par A. S. Phelps, le 4 janvier 1863, et déposé en l'office de Joseph Cavillier, ancien notaire en cette ville. Les améliorations consistent en une résidence double à deux étages contenant 6 chambres de chaque côté, portant les numéros municipaux 1218-1220 rue Ste Anne.

CONDITIONS — Comptant; les taxes d'état de cette année (1913) devant être assumées par l'acquéreur, en sus et en plus de son enchère. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication, pour terminer la vente. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant être passé devant Gustave A. Llambias, notaire.

LIONEL RICAU, Encanteur.
202-204 Hennen Bldg.
CHAS. J. THEARD, Avocat.
sept—21,28oct—5,12,19,23

ANNONCE JUDICIARE.

AGREABLE COTTAGE SIMPLE. NO. 1531 AVENUE LAFAYETTE.

Succession de Margaret Michel, Epouse d'Anton Walz.

No. 105,437, Cour Civile de District, Division "D."

A L'ENCAN, MARDI, 30 SEPTEMBRE, 1913.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," agissant pour l'Honorable Porter Parker, juge de la Division "D," actuellement en congé, daté et signé du 25 août 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, qui m'a été adressé, je procéderai à vendre à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, la propriétésuivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui en dépendent ou y appartiennent de quelques façons, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Claiborne, Port, Robertson et l'avenue Lafayette, désigné comme lot No. 11 (onze), sur un plan de C. Giroux et A. Castaing, voyers, daté du 18 juin 1852, et mesure, suivant le dit plan, trente-trois pieds huit pouces et quatre lignes d'eface à l'avenue Lafayette, sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et six lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple contenant trois chambres et une cuisine, connu comme No. 1531 avenue Lafayette.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer, en plus et en sus du montant de son enchère, toutes les taxes de l'année 1913, tant d'Etat que de ville, ainsi qu'pour tous certificats requis, en ceci, et devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication chez l'encanteur pour clore la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant être passé devant Francis D. Charbonnet, notaire.

LIONEL M. RICAU, Encanteur,
202-204 Hennen Building.
août 27—31—sept. 7—14—21—28—30

PAR CHARLES B. STROUDBACK.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Margaret Lynch, veuve d'Emile Pierre Besser.—No. 105,078—Cour Civile de District, Division A.

Immeuble simple en briques, 519 rue Espagne, entre N. Peters et Decatur.

Par Charles B. Stroudback, encanteur, il sera vendu à l'encan le JEUDI, 16 octobre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 12 septembre 1913 par l'honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Espagne, Decatur, N. Peters et l'avenue Lafayette, mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Espagne sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes ½ en profondeur, suivant un croquis dressé par F. F. Braun, voyer, daté du 13 juillet 1882, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme No. 9 rue Espagne et étant la portion de terrain voisine ou la plus proche de la rue N. Peters du lot désigné par le No. 11 du carré No. 13. Les améliorations sont actuellement désignées par le No. 519 rue Espagne.

Conditions—Comptant; acte de vente devant F. D. Charbonnet, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
M. D. DIMITRY, Avocat.
sept14,21,28—oct5,12,16

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIARE.

Succession de Charles Will.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,357 — Division A — En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, le dit ordre daté et signé du 18 septembre 1913 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je procéderai à la vente à l'encan MARDI, le 30 septembre 1913, commençant à 11 heures du matin, dans le local, Nos. 1052-1058 rue Magasin, dans la succession de Charles Will, No. 105,357, Cour Civile de District, Division A, les effets mobiliers dans le dit local suivant inventaire.

CONDITIONS — Comptant.

Encanteur, 820 rue Commune.
J. F. C. WALDO, Avocat.
sept—19,21,28,30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIARE.

Jos. Oppenheimer vs. Simon Lawson.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 59,404 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vendre aux enchères publiques en mon entrepôt, 727à729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 4 octobre 1913, à 11 du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Une table de toilette à glace, un lavabo à glace, deux chaises en rotin, une table de centre, une perdule, deux carpettes, rideaux, une garde robe, une glace, un lavabo, une natte carrée, etc.

Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée suivant inventaire enregistré en mon bureau.

CONDITIONS — Comptant.

P. McGILL,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
K. V. RICHARD,
Avocat pour le demandeur.
sept23,28—oct1

ParKERNAGHAN&CORDILL

ANNONCE JUDICIARE.

JOLI COTTAGE SIMPLE EN BOIS, Nos. 423 et 425 rue Mandeville.

Succession de Philip Engelhardt et épouse.

No. 105,527—Cour Civile de District pour le Paroisse d'Orléans.

Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, encanteur. Bureau No. 339 rue Carondelet.

JEUDI, 16 octobre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement daté du 12 septembre 1913, de l'honorable E. K. Skinner, juge de la sus-dite cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Le joli cottage en bois à un étage, Nos. 423 et 425 rue Mandeville, contenant quatre chambres de chaque coté, sur un certain lot de terrain, ainsi que tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. trois (3) dans le carré borné par les rues Mandeville, Levée (actuellement Peters), Spain et Victory (actuellement Decatur), sur un plan par A. D'Hemecourt, C. E., daté du 17 janvier 1851, le dit lot de terrain mesurant, en mesure américaine, cinquante-trois (53') pieds trois (3") pouces de face à la rue Mandeville sur soixante-trois (63') pieds onze (11") pouces et trois (3"') lignes de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui fut acquise par Philip Engelhardt, sus-dit défunt, le 3 novembre 1891, enregistré au bureau des transferts dans le registre No. 142, folio 375.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer le pro-rata des taxes dues et exigibles en 1913, depuis la date de l'adjudication. Dix pour cent comptant au moment de la vente. Acte de vente devant E. P. Cousin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats.
sept14,21,28—oct5,12,16

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Desiré Dekemel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,203 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Blanche Dekemel, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait par approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
E. I. MEREL, Avocat.
sept—18,22,27

Succession de James D. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,113 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées à avoir à déduire dans dix jours de la présente notification (s'ils en ont ou peuvent en avoir) les raisons pour lesquelles le compte final présenté par James J. Manson et Charles Manson, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
J. C. & THOMAS GILMORE, Avocats.
sept—20,24,29

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,204 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte de la plantation "Albania" pour les mois de juillet et d'août présenté par George W. Boutcher, Samuel Snodgrass et George O. Allain, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN DYMOND, Avocat.
sept24,29—oct3

PAR STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Peter Henry Sherer.

No. 103,249 — Cour Civile de District, Division A.

A l'encan, LUNDI, le 6 octobre, à 11 heures du matin, dans le local, coin des rues Général Ogden et Jeanette,

UN MULET, UNE CHARETTE, UN LOT D'EFFETS MOBILIERS.

Par Chas. B. Stroudback, encanteur, il sera vendu à l'encan à la date sus dite, en vertu d'un ordre signé par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire sus mentionnée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un mulet, une charette et une petite quantité de meubles.

Conditions — Comptant.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
CHAS. F. CLAIBORNE, F. M. STAFFORD, Avocats.
sept25—oct4,6

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Beulah Hyman Goldstein

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,431 — Division E. — Magasin de valeur et propriété de location No. 615-19 rue Ursuline, entre les rues Chartres et Royale. Bon emplacement de commerce, près du Marché Français.

A L'ENCAN

MARDI, 7 octobre 1913, à midi, à la Bourse des propriétés foncières, No. 311 rue Baronne, par Leonard Stern, encanteur, en vertu d'un ordre signé le 4 septembre 1913 par l'honorable Geo. J. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRAIN, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de la Nouvelle-Orléans, désigné par la lettre B sur un croquis annexé à un acte duement passé devant Octave De Armas, ancien notaire, le 8 février 1876, et est borné par les rues Ursuline, Chartres, Hospital et Royale, et mesure vingt-quatre (24) pieds cinq pouces et quatre huitièmes (5" 4-8) de face à la rue Ursuline, vingt-six pieds, deux pouces et quatre huitièmes (2" 4-8) en largeur en arrière, cinquante-huit pieds (58) cinq pouces (5) en profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Royale, trente-deux (32) pieds en profondeur adjoignant l'allée mitoyenne, trois pieds, trois pouces, et de là une autre profondeur de vingt-cinq (25) pieds cinq (5) pouces à la ligne arrière et composé des lots numéros six et sept sur un plan dressé par L. H. Pilié.

UN CERTAIN LOT DE TERRAIN, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Ursuline, Royale, Chartres et Hospital, désigné par la lettre A sur un croquis dressé par L. H. Pilié, député voyer de ville, daté du 4 février 1876, annexé a un acte passé devans Octave De Armas, ancien notaire, daté du 8 février 1876, et mesurant en mesure américaine vingt-sept (27) pieds onze pouces (11) et quatre (4) lignes de face à la rue Ursuline sur une profondeur de cinquante-huit pieds (58) et cinq pouces (5) entre lignes parallèles, le tout avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages, qui en dépendent, ou y appartiennent.

LES AMELIORATIONS comprennent un immeuble d'habitation en briques à deux étages contenant de grands magasins, larges galleries de face et 40 chambres, connu comme numéros 615-19 rue Ursuline.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente. Acte de vente devant être passé devant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

LEONARD STERN, Encanteur.
FEITEL & FEITEL, Avocats.
sept—5,7,14,21,28—oct7

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Margaret Rasch, Veuve de Conrad Frauss.

No. 104,693—Cour Civile de District, Division B.

BONNES PROPRIETES DE RAPPORT.

Deux cottages, simples et double, No. 708 rue Soraparu, entre Annonciation et Chippewa, cottage simple, contenant 2 chambres. No. 712 rue Soraparu, cottage simple, contenant 3 chambres, hangars, citernes, etc. Nos. 2313-15 rue Chippewa, coin Soraparu, double cottage, contenant 2 chambres de chaque coté.

Il sera vendu à l'enca nle JEUDI, 16 octobre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, par Léonard Stern, encanteur, en vertu d'un jugement signé en cour ouverte le 12 septembre 1913 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la cour civile pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'honorable Fred D. King, juge de la Division B, actuellement en congé, dans l'affaire sus-intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de la ville dans l'Ilet 59, borné par les rues Chippewa, Soraparu, Annonciation (autrefois Jersey) et Première, et désigné comme lot No. 1 sur un plan dressé par H. Grant, voyer, le 24 janvier 1848. Le dit lot forme le coin des rues Soraparu et Chippewa et mesure 29 pieds 3 pouces de face à la rue Chippewa, sur une profondeur et face à la rue Soraparu de 110 pieds un pareille profondeur à la ligne du No. 2, et 28 pieds de largeur en arrière.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1913 et faire un dépôt de dix pour cent comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente devant être passé devant Benjamin Ory, notaire, au frais de l'acquéreur.

LEONARD L. STERN, Encanteur.
EDWARD P. QUINIUS, Avocat.
sept14,21,28—oct5,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Oneida Darsse.—No. 105,497—Cour Civile de District, Division A.

Cottage double, Troisième District, entre les rues Annette et Saint-Bernard. Cottage double contenant 3 chambres et hangars de chaque coté.

Il sera vendu à l'encan, par Léonard L. Stern, encanteur, le JEUDI, 16 octobre 191 , à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, en vertu d'un ordre de cour signé le 9 sept. 1913 par l'honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'honorable T. C. Ellis, juge de la Division A, actuellement en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances, qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro 2 de l'Ilet 46, compris entre les rues Villeré (autrefois Girod), Robertson (autrefois St. Jean-Baptiste), Annette et St.-Bernard, et mesure 30 pieds de face à la rue Villeré (ou Girod) sur 150 pieds 5 pouces et 3 lignes en profondeur, suivant un plan dressé par L. H. Pilié, daté du 18 janvier 1845, et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire en cette ville, mais suivant un plan et certificat d'arpentage annexé à un acte de partage entre George Herriman et Alexandre Laurent Chesse, passé devant Abel Dreyfous, ancien notaire en cette ville, le 20 mars 1854, le dit lot mesure en mesure américaine 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Villeré (ou Girod) sur 150 pieds 10 pouces et 3 lignes en profondeur, le dit lot étant borné sur le côté proche de la rue Annette, par une propriété appartenant autrefois à Alexandre Laurent Chesse, et sur le côté proche de la rue St. Bernard par la propriété de Gustave Chesse. Etant la même propriété qui fut acquise par feue Oneida Darsse de Jean-Baptiste Gonla suivant acte passé devant Louis Martinet, notaire, le 15 mai 1899, et enregistré au bureau des transferts de cette ville et état, registre 171, folio 408.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication et payer les taxes d'état de 1913, et payer aussi pour l'acte de vente devant A. J. Peters, notaire.

LEONARD L. STERN, Encanteur.
A. A. CALONGNE, Avocat.
sept14,21,28—oct5,10

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage, avec deux lots, 2319 Calhoun, près Magnolia.

Succession de Philomène Ribe, Veuve de Félix T. Pollet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,718 — Division C — Par ALBERT PAUL, encanteur, le JEUDI, 23 octobre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite cour, daté du 4 septembre 1913, pour le compte de la sus-dite succession, il sera vendu à l'encan à savoir:

Deux lots de terrain dans le Sixième District de cette ville ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., qui en dépendent dans l'Ilet 111, borné par l'avenue Palmer, les rues Calhoun, Clara et Magnolia, ou par leurs anciens noms avenue Henry Clay et rues Edmond, Léonce et Victor, désignés par les numéros 5 et 6 et mesure chacun 20 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Calhoun, sur 110 pieds de profondeur, avec une largeur de 29 pieds 11 pouces et 6 lignes en arrière.

Les améliorations, consistent en un cottage simple, avec hangars arrières, etc., et est connu comme No. 2319 rue Calhoun.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant, le solde en un crédit d'un ou d'un et deux ans, en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, etc., portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis leur date d'émission jusqu'au paiement final; 5 pour cent d'honoraires d'avocat, et les clauses de sécurité usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1913 en sus du montant de l'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Chas. I. Denechaud, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

W. J. WAGUESPACK, Avocat.
sept—21,28oct—5,12,19,23

ANNONCE JUDICIARE.

Attrayant cottage résidence, 615 rue Flood, près Chartres.

Succession de Celine Koontz, Epouse du Dr. Bernardo de Toledo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,571 — Division A — Par ALBERT PAUL, encanteur, le JEUDI 23 octobre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé, daté du 18 septembre 1913 pour compte de la sus-dite succession, il sera vendu à l'encan à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartienent de quelque façon, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 114, borné par les rues Flood, Chartres et Royale et l'avenue Caffin, mesurant 31 pieds de face à la rue Flood, sur une profondeur de 130 pieds, et 10 pouces entre lignes parallèles, désigné comme lot No. 17, le tout suivant plan établi par J. D'Hemecourt, voyer, daté du 14 avril 1870, déposé comme plan No. 39 dans le livre des plans No. 7 en l'office de A. Ducatel, ancien notaire. Les améliorations consistent en un joli cottage résidence, No. 615 rue Flood, contenant 4 chambres et cuisine, hangar arrière, etc., construit retiré de la rue et de la ligne des lots, jardin devant et sur le côté, etc.; voisinage joli et amélioré.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1913 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Acte de vente aux frais des acquéreurs devant Charles I. Denechaud, notaire. Un dépôt de 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

W. J. WAGUESPACK, Avocat.
sept—21,28oct—5,12,19,23

L. FERINA

EPICERIE, VINS, LIQUEURS, CIGARES, TABACS

PHONE HEMLOCK 2167

Coin St. Philippe et Avenue Claiborne

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIARE.

Succession de Willis E. Rockwell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,163 — Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet—MARDI 21 octobre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, daté du 17 septembre 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Chartres, Montegut, Clouet et N. Peter, lequel dit lot est désigné par le No. 10 et mesure 24 pieds 6 pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, le dit lot étant de plus désigné par la lettre J sur un croquis annexé à un acte passé devant W. O. Hart, notaire, le 30 octobre 1893, et sur le rôle des taxes la dite propriété est désigné par le No. 14 de l'Ilet No. 21. Les améliorations sont désignées par le No. 3030 rue Chartres et consistent en un cottage simple contenant 5 chambres, etc

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant; le solde s'il y en a, en un et deux ans devant être représenté en billets de l'acquéreur pour le même montant payable à son propre ordre et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt depuis la date d'émission jusqu'au paiement et garanti par lien du vendeur et privilèges sur la propriété vendue, acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles d'hypothèque et de sécurité et la convention de non allenando, la clause d'assurance, 10 pour cent d'honoraires d'avocat, l'acquéreur devant assumer le pro-rata des taxes de 1913 à la date de l'adjudication. 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente devant Alexis Brian, notaire, aux frais de l'acquéreur.

MESSRS. FOSTER, MILLINGS, BRIAN & SAAL, Avocats.
sept—20,21,28oct—5,12,19,21

Par JACOBS-GLEASON, INC.

ANNONCE JUDICIARE

Succession de J. J. O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans, Division E — No. 84,135 — Maison simple à deux étages 823 rue Delachais, entre les rues Laurel et Annunciation, ilet Avenue Louisiane, à l'encan le JEUDI, 16 octobre 1913, à midi, à la Bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne. En vertu et conformément à un jugement rendu et signé en cour ouverte le 2 septembre 1913 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Honorable George H.